

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

approuvant

le rapport de gestion et les comptes de l'office suisse de compensation pour l'année 1959

(Du 29 juin 1960)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de gestion et les comptes de l'office suisse de compensation pour l'année 1959;

vu le rapport du Conseil fédéral du 12 avril 1960 ⁽¹⁾,

arrête:

Article unique

Le rapport de gestion et les comptes de l'office suisse de compensation pour l'année 1959 sont approuvés.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 14 juin 1960.

Le président, Gaston Clottu

Le secrétaire, e. r. Brühwiler

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 29 juin 1960.

Le président, G. Despland

Le secrétaire, F. Weber

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 29 juin 1960.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

13066

⁽¹⁾ FF 1960, I, 1424.

